

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

31 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le lundi trente-et-un mars, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-et-un mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Florent THOMAS, M. Dominique FOLLUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
Mme Françoise NOBLET	donne procuration à	Mme Colette VINET-PINSON
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	M. Florent THOMAS
M. Damien LE ROUX	donne procuration à	Mme Elodie RAGUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

09. Subvention 2025 au COS : versement d'un acompte

Monsieur ROUX rapporte :

Le Comité des œuvres sociales (C.O.S.) du personnel de la Ville d'Orvault est une association de type loi 1901 ayant pour objet de fournir une aide matérielle et morale aux agents de la Ville.

Une convention de partenariat Ville d'Orvault / Comité des œuvres sociales a été signée le 7 décembre 2017 pour une durée de 6 ans. Cette convention prévoit la possibilité d'une reconduction tacite garantissant la continuité de l'action du COS.

La Ville d'Orvault a proposé au COS de revoir cette convention de partenariat, et a ainsi lancé un groupe de travail afin de définir ensemble les modalités de l'action sociale à destination du personnel de la Ville. Les travaux sont toujours en cours.

Afin de garantir financièrement au COS une capacité d'action, il vous est proposé de maintenir le principe d'un acompte sur la subvention en versant un montant identique à celui versé en 2024, soit 131 904 €, dans l'attente de la révision de la convention de partenariat à venir.

Le solde de la subvention sera versé en septembre 2025 selon les dispositions à acter dans la convention à venir.

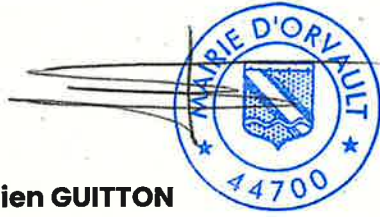
Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025 au compte 6574.020.

DECISION

Sur proposition de la commission Ressources et Administration et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE D'ATTRIBUER** au COS un acompte sur subvention à hauteur de 131 904 € au titre de l'année 2025.

Extrait certifié conforme
Orvault, le 1er avril 2025



Jean-Sébastien GUITTON
Maire d'Orvault

Le secrétaire de séance

Pierre ANNAIX

Rendu exécutoire

Par télétransmission en Préfecture le :

01 AVR. 2025

Et par publication le :

01 AVR. 2025

